

Le Directeur général de l'Agence française de développement,
Vu le code monétaire et financier, et notamment son article R. 515-16 ;

Vu le décret du 29 mai 2019 portant nomination du Directeur général de l'Agence française de développement, publié au Journal Officiel de la République Française le 30 mai 2019 ;

DECIDE :

Délégation est donnée à Madame Scarlett CARRE DE MALBERG, Responsable de la Division des Entreprises Publiques et Financements Structurés en charge de l'intérim de la Directrice du Département Transition Economique et Financière, à l'effet de signer, au nom du Directeur général, du 26 au 30 août 2019 inclus, l'ensemble des actes, correspondances, décisions, contrats relatifs à l'exercice des attributions du Département Transition Economique et Financière visées au recueil d'attributions des services de l'AFD, tel qu'éventuellement modifié.

La présente décision entrera en vigueur le lendemain de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de l'AFD.

Fait à Paris, le 15 juillet 2019
En un exemplaire original

Le Directeur général
Rémy RIOUX